

CCS

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Isabelle Médeiros, Bachar Saouaf, Raymonde Gomis, Isabelle Sénécal, Halgan Mohamed Wais, Annie Lacasse, Martha Cadieux, Sylvain Gaboriau

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Catherine Chayer, Jean-Philippe Viau

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert, Natalie Ruest, Ouassila Allouti

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 4^{ème} séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves HDAA
2023-2024

du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue le 20 mars 2024,
à 19 heures, sur la plateforme Zoom

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, monsieur Bachar Saouaf, président du CCSEHDAA, ouvre la séance à 19 heures 03. Il remercie les membres pour leur présence.
2. Période de questions du public	Aucun public n'assiste à la séance.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSEHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Raymonde Gomis (CSÉHDAA/24-03/01) .
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 février 2024	Le procès-verbal de la séance extraordinaire du CCSEHDAA du 6 février 2024 est adopté à l'unanimité, tel que présenté sur proposition de madame Raymonde Gomis (CCSÉHDAA/24-03/02) .
5. Adoption du procès-verbal du 13 février 2024	Le procès-verbal de la séance du CCSEHDAA du 13 février 2024 est adopté à l'unanimité, tel que présenté sur proposition de monsieur Sylvain Gaboriau (CCSÉHDAA/24-03/03) .
6. Intervention de madame Levert 6.1. Différenciation pédagogique et bulletin modifié	<p>Mesdames Anne-Lyse Levert (directrice adjointe – SRÉ), Natalie Ruest et Ouassila Allouti (conseillères pédagogiques – SRÉ) se présentent et remercient les membres du CCSEHDAA pour leur accueil. Madame la directrice adjointe souligne que madame Ruest est également coordonnatrice du continuum de services pour les élèves SAA (soutien à l'apprentissage, élèves ayant un trouble du langage et de la communication). Auparavant, elle a également été conseillère pédagogique en orthopédagogie. Quant à elle, madame Allouti est conseillère pédagogique en approche inclusive, donc en soutien auprès des équipes école pour les élèves, particulièrement ceux du régulier. Elles procèdent à leur présentation. Le document illustrant cette présentation est disponible sur la page Teams du CCSEHDAA.</p> <p>Monsieur le président demande si l'utilisation de programmes tels qu'Antidote ou un dictionnaire électronique est permise dans l'ensemble des activités ou si elle est proscrite dans certaines. Madame Ruest répond que le logiciel Antidote n'est pas permis en univers social parce qu'il y a des définitions à l'intérieur. L'élève aurait accès à des informations supplémentaires auxquelles</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>n'auraient pas accès les autres. Elle évoque la concertation lorsqu'on arrive dans des dictées en tant que tel. Madame Ruest indique qu'il s'agit d'une question souvent posée. Elle mentionne demander toujours à l'enseignant quelle est son intention avec sa dictée. Il n'est inscrit nulle part dans le programme qu'il faut faire des dictées pour évaluer. On veut évaluer quoi avec cette dictée? Elle ajoute que beaucoup d'enseignants ne prennent plus les dictées pour des évaluations. Il s'agira de dictées d'échanges situés davantage au niveau de la réflexion. En présence d'un élève dysorthographique, on sait déjà que la mémorisation des mots représente déjà un trouble pour lui. C'est là qu'on explique à l'enseignant qu'il veut, à long terme, que l'enfant soit capable de transmettre ses idées de façon cohérente à quelqu'un d'autre. Donc, cet enfant-là va devoir savoir comment utiliser son portable et son logiciel. C'est là qu'on verra s'il a fait un apprentissage au niveau de l'utilisation des outils. On va donc avoir une réflexion avec l'enseignant. Cela reste à ce dernier de déterminer comment il va faire les choses mais cette réflexion lui permet de comprendre pourquoi il va permettre à un élève d'utiliser Antidote. L'élève pourra participer à la réflexion avec les autres, au niveau de la règle. Madame Ruest soutient qu'Antidote lui demanderait également d'appliquer une règle en demandant quelle est la bonne réponse. Elle ajoute que l'élève pourrait ainsi participer sans problème avec ses amis.</p> <p>Un membre évoque les logiciels tels que Lexibar, WordQ ou Antidote. Il souligne avoir dit, lors de son argumentation à l'école de son fils, que l'article 35 du règlement pédagogique stipule que la qualité du français doit être mise de l'avant dans toutes les matières. Il soutient que c'est souvent laissé de côté dans les autres matières que le français. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il faut autoriser l'utilisation de ces outils quand l'élève en a besoin dans les autres matières. Madame Ruest mentionne qu'il faut vraiment mettre l'élève au centre des décisions pour savoir si les mesures adaptatives sont également efficaces pour lui. Elle ajoute qu'il a des élèves, en mathématiques par exemple, qui vont préférer écrire leurs réponses à cause des calculs qu'ils doivent faire. Il se peut qu'il y ait des fautes d'orthographe dans leurs phrases écrites qu'on va</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>excuser. On le sait, ce serait efficace si on leur permettait tous ces outils mais avec toutes les formules mathématiques, cela devient plus complexe que le problème mathématique en soi. C'est toujours une réflexion avec l'élève. Qu'est-ce qui est le plus efficace pour lui? S'il veut écrire avec son portable dans les autres matières, il en a totalement le droit. Le besoin est encore là dans les autres matières. Madame Ruest soutient que le membre a totalement raison. Madame Levert mentionne que des élèves ont, des fois, d'importantes difficultés. On va choisir nos batailles. Si pour l'élève, par exemple, l'activité en mathématiques est déjà très ardue et qu'il a à écrire des mots, on ne va pas lui en rajouter en lui disant qu'il va utiliser en plus ses outils. Il se peut qu'on choisisse nos batailles et qu'on aille à l'essentiel avec l'élève s'il éprouve des difficultés à la base, avant même le français. Il faut faire l'analyse et voir s'il s'agit d'une surcharge pour l'élève. Madame Levert souligne au membre qu'il a raison et que le français est une préoccupation. Elle ajoute qu'il y a aussi une différence lors de l'apprentissage et lors de l'évaluation. On ne va pas pénaliser un élève dans une autre matière s'il rencontre des difficultés et qu'il n'a pas utilisé ses outils. Elle soutient qu'il est important de le dire. Le membre déclare que ces outils peuvent servir, pas uniquement aux élèves qui sont dyslexiques ou qui sont dysorthographiques. Un élève TDAH peut en avoir besoin. Madame Ruest répond qu'il s'agit d'une analyse de chaque situation. Il y a des enfants à qui cela amène une surcharge et qui ne sont pas capables de démontrer leur plein potentiel. C'est du cas par cas. C'est pour cela qu'il n'y a pas une façon de faire pour tous les élèves. C'est vraiment particulier à chacun des élèves. Il faut le tenter et voir si cela fonctionne. Aussi, il faut sensibiliser les élèves. Elle donne l'exemple d'un élève TDAH qui n'utilise pas ses outils et qui omet plusieurs mots lorsqu'il écrit. Un moment donné, il éprouve aussi de la difficulté à comprendre son message. Il faut les sensibiliser. Ce sont des allers-retours avec chacun des élèves. Elle soutient que des élèves TDAH sont capables aussi de se relire sans problème. Madame Ruest mentionne que c'est du cas par cas et que c'est intéressant. C'est vraiment ajusté pour chacun. Madame Levert soutient que l'âge et le niveau scolaire peuvent aussi exercer une</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>influence. Tout comme la maturité. Il arrive qu'on veuille bien que des élèves utilisent des outils mais ils ne sont pas toujours prêts à cela. Cela a aussi un impact sur l'utilisation des outils.</p> <p>Un membre demande pourquoi le parent ne peut pas être présent lorsque les professeurs rencontrent les CP du CSS. Il relate que le parent explique une problématique au professeur qui va ensuite va rencontrer le CP sans exactement lui relater ce qui lui a précédemment été expliqué. Le membre soutient que les parents sont supposés être les experts de leurs enfants mais qu'il lui arrive de se sentir mis à l'écart. Madame Ruest répond qu'il est dommage que le membre se sente ainsi car le parent est une partie importante. Elle souligne que le parent est auprès de son enfant et est capable d'échanger avec lui tous les jours. Quant à la présence ou non des parents lors des rencontres des professeurs et des CP, madame Ruest soutient ne pas savoir comment on pourrait organiser cela au niveau des horaires étant donné la quantité de CP en fonction et le nombre d'élèves qu'ils suivent. Par contre, il est déjà arrivé qu'on ait demandé à madame Ruest de participer à une rencontre à laquelle assistaient des parents et l'enseignant parce que la situation était plus complexe. Il était approprié qu'on se parle et qu'on échange ensemble pour bien comprendre la situation. Il arrive que les CP aient des rencontres avec les parents et les enseignants mais c'est effectivement exceptionnel. Elle souligne la grande quantité d'élèves à suivre et le peu de CP disponibles avec tous les suivis qu'ils doivent faire auprès de leurs classes adaptées. Madame Ruest indique qu'elle travaillait auparavant en tant que conseillère pédagogique en orthopédagogie. On parle beaucoup avec les orthopédagogues. Elle soutient ne pas voir de CP qui refuserait si un parent se manifestait pour une situation bien particulière. Ce n'est pas une question de permission mais davantage de faisabilité. L'important c'est qu'on se comprenne tous. Madame Levert ajoute qu'il n'est pas toujours possible que tout le monde soit présent au sein de la même école car il y a une logistique de libération de temps et de disponibilité. L'important, c'est qu'il y ait des gens qui communiquent de l'information ou qu'il y ait un partage. Les CP sont là pour conseiller, soutenir et réfléchir avec les équipes écoles, pour avoir un second</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>regard, mais parfois ils sont également là pour soutenir dans les plans d'intervention, donner des formations, faire des classements d'élèves, etc. Ils ont beaucoup d'autres tâches que celle d'accompagnement dans les écoles. Ce qui fait que cela amène une tâche très large. Il serait difficile de dire à chaque fois qu'on coordonne tout cela. L'important, c'est qu'il y ait quelqu'un, que ce soit l'enseignant ou la direction et que le CP soit là. Il y a parfois des rencontres auxquelles assistent les CP mais l'important c'est de juger à quel moment il est nécessaire que le CP soit là. Le membre évoque un élève en classe régulière où les enseignants peuvent avoir moins de formation sur les problématiques qu'un élève peut avoir. Le parent est un point d'ancrage qui est bon pour mieux comprendre. Madame Levert mentionne qu'une conseillère pédagogique, comme madame Allouti, soutient des élèves au régulier s'occupe d'une vingtaine d'écoles. Elle peut être en support pour 200 élèves dans une année. Il faut comprendre qu'il est impossible de rencontrer 200 parents. C'est là qu'on choisit aussi les batailles. Elle a vraiment beaucoup de demandes. Madame Levert ajoute que madame Allouti y va des fois pour plus d'un élève à la fois. On arrive des fois pour 4 ou 5 élèves de classes différentes. Des fois, il s'agit un peu d'une course contre la montre. Madame Allouti confirme les propos de madame Levert. Elle mentionne qu'elle aimerait bien être en mesure de rencontrer tous les parents des élèves qu'elle soutient. Cela arrive parfois mais il est rare que l'école l'invite et qu'elle rencontre le parent pour démystifier la flexibilité, l'adaptation, la modification, les modalités d'évaluation et pour l'accompagner à comprendre le profil d'apprenant de leur enfant. Elle ajoute que c'est difficile au nombre de suivis qu'ont les CP. On prend le temps d'impliquer les parents même si on n'est pas en communication directe avec eux. Lors des rencontres, les CP tiennent à ce que les parents soient au courant de tout ce qui se passe avec leurs enfants à l'école.</p> <p>Un membre déclare avoir vu des enseignants formidables ayant compris les défis mais avoir aussi vu une équipe du CSSMB, composée d'une équipe TES et d'une psychoéducatrice, etc. Cependant, l'enseignante disait ne pas comprendre, que tout était facile et écrit sur le babillard. Il ajoute qu'il</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>y avait quatre personnes qui essayaient de faire comprendre que ce n'était pas facile pour un enfant en particulier. Le membre demande s'il y a une façon de faire comprendre que cela fonctionne pour 80% des élèves de la classe mais qu'il ne s'agit pas d'un manque d'effort des autres 20%. Madame Allouti répond qu'elle essaye aussi d'accompagner l'enseignant dans son enseignement différencié. Elle est parfois appelée lorsqu'il est plus difficile pour l'enseignant de le comprendre. Madame Allouti signale animer des ateliers et des groupes d'enseignement pour différencier et prévoir des moments pour chaque équipe. On est vraiment dans l'accompagnement micro. On planifie et on offre des ressources comme des outils concrets pour enseigner les mathématiques, par exemple, à travers des jeux et éviter tout ce qui est magistral. De nos jours, les élèves apprennent tous différemment. On ne peut pas n'enseigner que magistralement, cela ne fonctionne pas. Les CP sont là justement pour sensibiliser cet enseignement différencié. On fait des prêts de matériaux et madame Allouti s'engage souvent à faire de la modélisation. Elle anime des activités et accompagne à la mise en place de certains ateliers. On donne des idées d'activités. Madame Allouti convient que cela n'est pas toujours facile pour les enseignants mais, la plupart du temps, on parvient à obtenir une bonne collaboration. Le membre prend en exemple des ateliers donnés pour comprendre lorsque quelqu'un est aveugle. Madame Allouti mentionne être conseillère pédagogique en approche inclusive. Elle essaye d'expliquer les besoins qui sont différents pour chaque élève. Si un élève éprouve une difficulté langagière, elle va proposer des outils pour adapter le langage. Comment se mettre en position avec un élève qui rencontre des difficultés langagières que ce soit au niveau réceptif ou au niveau expressif. Ce sont des conseils concrets et concis selon la difficulté de l'élève. Si un élève rencontre une difficulté en écriture, on va proposer des outils pour compenser. On explique vraiment les difficultés. Madame Allouti a longtemps été enseignante en adaptation scolaire. Elle est très sensible aux élèves rencontrant des difficultés. Elle les voit plutôt comme des apprenants qui apprennent de manière différente. Madame Allouti soutient que les</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>enseignants sont très contents lorsqu'on leur offre des outils concrets et qu'ils comprennent les difficultés de leurs élèves. Madame Ruest indique qu'on a des activités avec des mises en scène.</p> <p>Monsieur le président demande si les interventions des CP auprès de l'école se déroulent toujours en présence de l'enseignant ou si elles peuvent se tenir avec la direction ou avec un spécialiste. Madame Ruest répond que ce sont souvent les orthopédagogues qui vont contacter les CP. Il y a deux temps dans la semaine où les orthopédagogues vont parler aux CP pour échanger sur les projections d'élèves, sur les orientations et les cibles. Normalement, l'orthopédagogue va effectuer un travail auprès de l'enseignant. Les enseignants sont toujours là quand madame Allouti fait ses accompagnements car ils ont pour but de les soutenir. Monsieur Saouaf demande si on parle de classe régulière. Dans une classe régulière mais même dans les points de service. répond madame Ruest. Madame Allouti accompagne également dans les classes de soutien aux apprentissages. Cela sera un soutien auprès de l'enseignant, à ce moment-là. Les enseignants sont là lors de la plupart des interventions des CP parce qu'ils sont là tous les jours. Elle indique être encore très proche des orthopédagogues étant donné son parcours. Les directions ont parfois des interrogations au niveau du parcours scolaire, davantage au secondaire avec psychoéducation. Elle déclare qu'il faut que les enseignants et les parents soient au centre de cela. Madame Levert estime important de dire que mesdames Ruest et Allouti ont un rôle d'approche inclusive. Elle rappelle avoir déjà parlé des différents rôles tenus dans l'équipe d'adaptation scolaire. Il y en a qui vont soutenir dans les classes points de service. Chaque personne a un rôle bien différent. Il y en a une qui est là pour les outils d'aide technologique. Cela arrive régulièrement qu'on ne travaille pas uniquement avec l'enseignant parce que souvent, dans un premier temps, il y a eu une première réflexion de l'équipe-école. Donc avec l'enseignant, la direction, les professionnels, l'orthopédagogue. En principe, on arrive après. C'est ce qu'on souhaite parce qu'on veut qu'il y ait une réflexion à l'interne avant. Après, dans un deuxième temps, il n'est pas rare que les personnes avec qui il y a eu des réflexions soient là avec l'enseignant. Il est important de dire que</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>c'est vraiment variable. L'important c'est que tous ceux qui gravitent autour de l'élève et qui sont impliqués y soient.</p> <p>Monsieur Saouaf demande s'il existe des outils qui existent pour enseigner des concepts moins tangibles comme la résolution, par exemple, ou la compréhension et la structure des idées. Monsieur le président mentionne à madame Ruest qu'il veut principalement parler des mathématiques. Madame Ruest répond qu'elle a déjà été enseignante en adaptation scolaire au secondaire. Elle avait souvent des élèves en troisième secondaire qui n'avaient jamais réussi les mathématiques et qui passaient néanmoins parce qu'ils réussissaient dans les autres matières. Elle soutient que c'est toujours en lien avec le besoin de l'élève. Ce ne sont pas les mesures adaptatives qu'on peut mettre en place qui régleront tout. C'est plutôt la façon dont l'élève aborde le problème et diminuer l'anxiété parce qu'il y a souvent trop de données et il ne sait pas quoi faire avec. C'est davantage au niveau organisationnel. Elle disait souvent à l'élève d'arrêter de regarder ce qu'elle faisait et qu'elle allait regarder ce qu'il faisait pour réajuster sa façon de travailler ». Souvent cela n'a pas fonctionné parce qu'il a regardé faire l'enseignant. L'enseignant fait selon son propre raisonnement. Il est ultra efficace en mathématiques parce qu'il les a enseignées pendant plusieurs années. Le problème n'est plus un problème pour lui. Ce qui est gagnant, c'est d'échanger avec les élèves et travailler avec différentes schématisations ce qui est efficace eux. Elle dit remarquer que les élèves veulent souvent copier le raisonnement de quelqu'un d'autre. Cela ne marche pas. Les élèves communiquent entre eux leur compréhension. Ils s'argumentent dans leur compréhension. Même en chose en compréhension de lecture. Quand on demande aux élèves d'échanger sur leur compréhension d'un texte et qu'ils se rendent compte qu'ils n'ont pas du tout compris la même chose, la première chose qu'ils font c'est de retourner au texte. Madame Allouti souligne recevoir également des questions semblables d'enseignants ou d'orthopédagogues. Elle mentionne que les CP travaillent aussi en collaboration avec les conseillers disciplinaires. Il lui arrive souvent de travailler en équipe avec le CP en mathématiques,</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>par exemple. On rencontre ensemble l'enseignant et l'orthopédagogue pour leur apporter plus de clarification et de soutien. Il s'agit vraiment d'un soutien qu'on aime faire et qu'on souhaite effectuer de plus en plus. Il s'agit d'une valeur ajoutée pour les élèves HDAA. Les conseillers disciplinaires sont très présents aussi.</p> <p>Madame Ruest répond par la négative à une question ayant été émise dans le chat pour savoir si elle avait lu l'article intitulé « Les pieds en haut » pour sensibiliser à la réalité autistique. Madame Ruest ajoute prendre en note de cet article pour le lire et se dit intéressée.</p> <p>Un membre mentionne que les parents qu'il côtoie lui parlent souvent de la communication entre les enseignants. Souvent le titulaire va savoir quoi faire dans le plan d'intervention mais les spécialistes ne le sauront pas. Il relate, en exemple, qu'un professeur d'éducation physique ne sais pas que l'enfant a un problème de comportement (élève qui a un TDAH ou qui a de la difficulté à mettre les choses en place). Il fait juste dire « Tu n'écoutes pas » ou « Tu ne veux pas ». Il soutient que les CP vont aller voir le titulaire mais qu'on dirait que les spécialistes ne sont pas impliqués. Il demande s'il y aurait moyen d'avoir une petite alarme pour dire d'aller voir telle ou telle chose dans le plan d'intervention de l'élève. Les parents disent que l'enseignant en charge connaît leur enfant mais il y a des irritants avec les autres enseignants. Le parent trouve ça lourd de devoir expliquer à nouveau à chaque professeur. Madame Ruest soutient que la diffusion de l'information relève de la responsabilité de l'école. Elle mentionne que ce que le membre a mentionné au sujet des enseignants en éducation physique est très pertinent car ils n'ont pas simplement un groupe. Ils en ont une multitude et cela peut aller jusqu'à 300 élèves. Normalement, il y a une organisation qui s'effectue à l'intérieur d'une école. Madame Ruest indique qu'elle va surtout parler du secondaire en raison de son expérience à ce niveau. Elle soutient que c'est essentiel. Surtout un élève dyspraxique. On va le voir en éducation physique. Il faut que le professeur d'éducation physique en soit informé. Dans certaines écoles, lors des premières journées pédagogiques, ils vont rencontrer tous les enseignants qui touchent aux</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>groupes 101, 102, 103. Puis, ils vont présenter toutes les mesures adaptatives qui sont en place. Il y en a d'autres qui se sont données un moyen de communication, plus informatique, surtout, par exemple, pour les aides technologiques. Le membre mentionne que son enfant est surdoué et TDAH. Il est tellement surdoué qu'on vient seulement de réaliser qu'il était TDAH et cela a causé beaucoup de tort. Il demande s'il doit s'adresser à la direction, l'année prochaine, pour lui signaler qu'il aimerait qu'elle rencontre tous les intervenants et même le professeur d'éducation physique car son enfant ne comprend rien dans le gymnase dû au fait que son TDAH est fort. Est-ce qu'il doit aviser la direction, son enseignant titulaire et que peut-il faire? Madame Ruest répond que le membre peut poser la question à sa direction et lui demander comment elle s'organise pour diffuser l'information des plans d'intervention. Elle dit penser qu'il est nécessaire que tous les enseignants de l'enfant soient mis au courant. Cette diffusion de l'information diffère d'une école à l'autre. Madame Ruest déclare qu'il est essentiel de mettre en place ce système-là. On sensibilise les milieux parce que c'est essentiel. Même les enseignants veulent le savoir. Il faut trouver un moyen de communication qui soit efficace. Parfois, il y a aussi des ajustements qui sont apportés en cours d'année. Madame Ruest soutient qu'il faut qu'elle soit capable de les informer. Il y a aussi des rencontres pour cela. On peut faire des rencontres moins officielles. Il y a des enseignants ressources aussi qui sont là pour piloter des élèves plus ciblés. Le membre mentionne qu'un enseignant en éducation physique peut avoir jusqu'à 300 élèves tandis qu'une direction d'école peut avoir jusqu'à 1 000 ou 1 500 élèves. Madame Ruest soutient qu'il ne suffit pas qu'un parent veuille. Il faut que ce soit nécessaire. Elle ajoute qu'il faut élaborer cette organisation de diffusion de l'information. C'est essentiel et central. Elle déclare qu'elle ne pourra jamais s'ajuster si elle ne connaît pas les besoins particuliers d'un enfant. Il va falloir qu'on recommence toujours à zéro. On a l'information, il faut la diffuser. Madame Levert évoque le processus d'élaboration du PI et mentionne qu'il s'agit d'un enjeu qui mérite peut-être d'être écrit dans celui-ci et d'être diffusé s'il est important et qu'il requiert une discussion. Elle précise que tous les élèves ont des besoins. Dans le cas présent, elle parle d'un enjeu qui perturbe la réussite de l'élève et son</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>fonctionnement à l'école. Le membre a probablement un plan d'intervention et cela lui permet d'avoir une porte d'entrée pour aborder l'école. Quand on donne la formation sur le plan d'information, on dit aux parents de ne pas être gênés de poser des questions. La première porte d'entrée, c'est l'enseignant que ce soit le titulaire ou le spécialiste comme tel. Sachant que votre enfant à un plan, cela peut être par le biais du plan, soit lors de la rencontre du bulletin, soit d'écrire un courriel. Elle ajoute que, parfois, ce qu'il se passe à l'école à un impact à la maison. Madame Levert soutient qu'il est important de le nommer parce qu'il y a peut-être des choses à envisager. C'est sûr que le plan est fait pour l'école et pas pour la maison mais il faut parfois tenir compte de ce qu'il se passe à la maison ou à l'extérieur de l'école. On vous encourage à le mentionner à l'école. Cela fait partie du rôle de l'école de répondre aux besoins des élèves.</p>
<p>Pause</p>	<p>Une courte pause a été accordée aux membres du comité à 20 heures 08 – Retour de la pause à 20 heures 16.</p>
<p>7. Mot des sous-comités</p> <p>7.1 Sous-comité : mise à jour du guide à l'intention des parents d'élèves HDAA</p>	<p>Monsieur le président signale que les membres du sous-comité se sont rencontrés à quelques reprises. Ils ont fait un peu de ménage et ont restructuré le document. Monsieur Saouaf indique que la prochaine étape consistera à voir certains éléments avec madame Levert et à se mettre en contact avec quelqu'un du Service des ressources informatiques du CSSMB soutient que le travail avance et que le sous-comité tentera de présenter une ébauche au CCSEHDAA le mois prochain. Un membre du sous-comité souligne que le guide comportera une section listant les questions fréquemment posées. Elle invite les membres du CCSEHDAA à soumettre leurs suggestions au sous-comité. Madame Levert propose de prendre un temps pour regarder le guide. Elle rappelle avoir proposé de fournir des outils qui existent pour les parents, afin de les mettre en lien dans le but de compléter davantage le guide. Elle ajoute qu'on pourrait ensuite ramener le guide en comité et le partager. Les parents pourraient le lire et émettre leurs commentaires. Après, on pourrait l'envoyer à l'informatique et le ramener au CCSEHDAA pour voir s'il convient à tous.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>7.2 Sous-comité : Concours</p> <p>7.2.1. Date du cocktail et résolution</p>	<p>Enfin, nous pourrions regarder comment le diffuser le plus efficacement possible. Monsieur le président en convient.</p> <p>Madame Levert annonce que le concours a été envoyé aux directions d'école via l'Hebdo des services. On l'a envoyé à tous les groupes : enseignants, professionnels, services de garde, personnel de soutien, etc. Tout le monde a reçu le courriel avec l'invitation et le mot encourageant à participer. Madame la directrice adjointe souligne savoir que des projets ont déjà été déposés.</p> <p>IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du CCESHDA A d'adopter la date du 7 mai 2024 pour la tenue du cocktail du CCSÉHDA A en lien avec le concours d'intégration des élèves HDAA 2024 (<u>CCSÉHDA A/24-03/04</u>).</p>
<p>8. Rapports et informations diverses</p> <p>8.1 Correspondance</p> <p>8.2. Activités de la présidence</p> <p>8.3. Échos du conseil d'administration du CSSMB</p>	<p>Monsieur le président indique que la résolution en lien avec les OPC a été acheminée à monsieur Ian Gagnon (directeur du SRF du CSSMB). Monsieur Saouaf mentionne que le CP a mis sur pied un sous-comité, l'année dernière, afin d'étudier les services offerts aux élèves à besoins particuliers. Il indique que le CSSMB a répondu aux recommandations du CP. Cette réponse est disponible sur la page Teams du CCSEHDAA. Il invite les membres à en prendre connaissance.</p> <p>Monsieur le président n'a aucune activité particulière à signaler.</p> <p>La prochaine séance du CA se tiendra le 26 mars 2024.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>8.4. Comité de parents</p> <p>8.5. 49^{ème} congrès annuel en ligne de l'Institut TA</p> <p>8.6. FCPQ</p> <p>8.7. Retour sur la conférence traitant du plan d'intervention</p> <p>8.8. Parole aux membres</p>	<p>Il est mentionné que le CP offrira une conférence gratuite le 27 mars prochain. Cette conférence, présentée par la compagnie CommeUnique, s'intitule « Développer l'autonomie et la responsabilité ». Madame Raymonde Gomis souligne que la conférence traitant du plan d'intervention fut un succès. Plus de 200 parents y ont assisté. La prochaine séance du CP se tiendra le 21 mars prochain.</p> <p>Madame Katherie Rochette indique que le congrès annuel en ligne de l'Institut TA a débuté. Elle mentionne que tous les membres du CP ainsi que les membres parents du CCSEHDAA ont reçu un code leur permettant d'y assister gratuitement. Elle ajoute que les membres de ces deux comités ont également reçu un code leur donnant accès à la zone d'apprentissage de l'Institut TA. Il est rappelé que ces codes ne peuvent pas être partagés avec quiconque n'étant pas membre de ces deux comités.</p> <p>Madame Katherie Rochette indique que le Forum de la FCPQ pour les parents membres du CCSEHDAA se tiendra le 21 mars prochain.</p> <p>Le sujet a été traité au point 8.4.</p> <p>Aucun membre ne demande à intervenir.</p>
<p>9. Varia</p>	<p>Un membre demande s'il est normal qu'il y ait un si grand délai lors du passage du primaire au secondaire ou est-ce que le plan d'intervention devrait d'abord être revu une première fois à l'automne et révisé au printemps. Il demande s'il y a un contexte particulier faisant que certaines personnes n'ait pas encore reçu une révision du PI. Madame Levert répond que, normalement, le plan d'intervention (la dernière version) est actif à la rentrée scolaire. C'est pourquoi on ne va pas le réviser ou le faire en septembre, ou le faire tout de suite en octobre. Elle ajoute qu'en temps</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	normal si l'enfant doit avoir un plan d'intervention, il aurait dû être révisé dès le début de l'année. À moins qu'il n'y ait pas de changement et qu'on dise qu'on continue sur la même voie, puis qu'on décide. Mais s'il y a eu cette réflexion-là, c'est parce qu'il y aurait au moins dû y avoir une mise à jour, même s'il n'y a pas de changement. Madame Levert invite le membre à contacter l'école ou à écrire directement à la direction adjointe de son niveau de secondaire si ce n'est pas le cas.
10. Levée de la séance	La séance du CCSEHDAA du 20 mars 2024 est levée à 20 heures 31. La prochaine rencontre se tiendra, le 17 avril 2024.

P.V. du 20 MARS 2024 - CCSEHDAA

Monsieur Bachar Saouaf,
Président 2023-2024 du CCSEHDAA

Madame Anne-Lyse Levert
Directrice adjointe (SRÉ – Organisation scolaire)

Monsieur Rudi Maghuin,
Secrétaire aux minutes

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>